

## PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

## AURELIE FILIPPETTI MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

BERNARD CAZENEUVE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

Paris, le 27 juin 2013 N° 678

## La Cour de justice de l'Union européenne valide la taxe sur les opérateurs de communication électronique

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, Aurélie FILIPPETTI, ministre de la Culture et de la Communication, et Bernard CAZENEUVE, ministre chargé du Budget, se félicitent de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne, qui a validé la taxe sur les opérateurs de communication électronique, qu'acquittent les fournisseurs d'accès à Internet et qui vise à financer le service public télévisuel.

Les arguments de la France ont convaincu les juges européens qu'il était possible, sans violer le droit communautaire, de taxer les fournisseurs d'accès.

Le financement du service public de l'audiovisuel est ainsi sécurisé.

## **Contacts presse**:

Cabinet de Pierre MOSCOVICI: 01.53.18.41.84 Cabinet de Aurélie FILIPPETTI: 01.40.15.80.11 Cabinet de Bernard CAZENEUVE: 01.53.18.43.08